

**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Réception des  
soumissions - TPSGC

11, rue Laurier  
Place du Portage , Phase III  
Noyau 0B2

Gatineau, Québec K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

Connexion postel :

[tpsgc.dgareceptiondessoumissions-  
abbidreceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:tpsgc.dgareceptiondessoumissions-<br/>abbidreceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca)

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised;  
unless otherwise indicated, all other terms and  
conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf  
indication contraire, les modalités de l'invitation  
demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Innovation Procurement Directorate  
Direction des achats innovateurs  
Terrasses de la Chaudière  
10, rue Wellington, Étage 4  
Gatineau, Québec  
K1A 0S5

<b>Title-Sujet</b> Études sur l'égalité des sexes et la violence fondée sur le sexe au Canada	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> 1W001-180192/C	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 001
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 1W001-18-0192	<b>Date</b> 24 décembre 2018
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-18-00854775	
<b>File No. - N° de dossier</b> 075ss. 1W001-180192C	<b>CCC No./N° CC - FMS NO. / N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 2:00 PM on - le 18 février 2019</b>	<b>Time Zone Fuseau horaire</b> Heure normale de l'Est HNE
<b>F.O.B. - F.A.B</b>  Plant-Usine : <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> April Campbell	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 075ss
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> 613-858-9485	<b>FAX No. - N° de FAX</b>
<b>Destination of Goods, Services and Construction: Destinations des biens, services et construction :</b>  Specified Herein Précisé dans les présentes	

**Instructions : See Herein**

**Instructions : voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur    <b>Telephone No. - N° de telephone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)</b>    <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>    <b>Signature</b> <span style="float: right;"><b>Date</b></span>	



## CETTE MODIFICATION DE L'INVITATION À SOUMISSIONNER VISE À RÉPONDRE AUX QUESTIONS DE MODIFIER LE DOCUMENT DE DEMANDES DE SOUMISSIONS ET POUR REVISER LA DATE DE CLÔTURE.

En raison des difficultés techniques rencontrées lors de la session anglophone de la conférence des soumissionnaires, le Canada organisera une deuxième session en français et en anglais au début de janvier. Les soumissionnaires peuvent s'inscrire à cette deuxième session en contactant l'autorité contractante à l'adresse suivante ([april.campbell@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:april.campbell@tpsgc-pwgsc.gc.ca)) en partageant le nom, l'adresse électronique, le numéro de téléphone et le nom de leur organisation.

- Q1 À qui appartiennent les droits de propriété intellectuelle sur les rapports de recherche et les produits livrables ?
- A1. The Contractor will own the intellectual property rights, including copyright in accordance with articles 7.2.1, General Conditions, and 7.2.2 License to Material Subject to Copyright. Canada will own the deliverable submitted under the contract.
- Q2. Est-ce que les projets qui correspondent aux sous-items 5.6.3. seront priorisés sur les projets répondant aux items plus larges en 5.3. et 5.8. ?
- R2. Les sujets traités au point 5.6.3 ne sont que des exemples fournis à titre d'illustration du type de recherche qui s'appliquerait au présent projet.
- Q3. Les projets doivent-ils couvrir différentes provinces ou territoires ? L'item 5.6.4. laisse entendre qu'il serait acceptable de s'en tenir à une population ou à une province, voire à une région d'une province, mais une confirmation serait appréciée.
- R3. Veuillez consulter à ce sujet le *Rapport sommaire des commentaires*, 1W001-180192/B, publié sur le site [Web achatsetventes.gc.ca](http://achatsetventes.gc.ca). Il incombe au soumissionnaire de déterminer les critères de définition de la population étudiée. Le gouvernement du Canada n'a pas de préférence.
- Q4. En ce qui concerne la personne chargée principalement de l'enquête ou de gérer le projet : si cette personne détenant un doctorat dans une discipline pertinente agit comme coordonnatrice de la recherche, le résumé de 5 travaux analogues doit-il concerner l'objet de la recherche proposée, attester de son expérience en coordination de recherche, ou les deux ?
- R4. Les projets similaires énumérés devraient, au minimum, être liés au domaine de recherche que vise la proposition (soit l'égalité hommes-femmes, soit la violence fondée sur le sexe).
- Q5. Qu'un bref résumé verbal du mode de fonctionnement par contrats serait apprécié par plusieurs participantes (qui sont habituées au PPF). Cela nous permettra de mieux comprendre les clauses détaillées par la suite.
- R5. Le contrat dépendra largement de la proposition de recherche. Nous avons fourni un exemple représentatif du contrat, mais l'Énoncé des travaux négocié entre Condition féminine Canada et



vous, en ce qui a trait au travail à réaliser et à toute condition connexe, déterminera le document final et son mode de fonctionnement. Plusieurs stratégies contractuelles ne seront qu'étudiées pendant le processus d'adjudication. Il pourra aussi y avoir des conditions supplémentaires qu'imposeront des lois fédérales; à titre d'exemple, les ententes sur les revendications territoriales globales comprennent des critères spécifiques auxquels il faudra satisfaire dans le cas de travaux exécutés par le gouvernement du Canada ou par un fournisseur, dans le cadre d'un contrat passé avec le gouvernement du Canada. De manière générale, l'Énoncé des travaux déterminera les clauses, les conditions générales supplémentaires, la garantie, la base de paiement, le mode de paiement et toute disposition adaptée pouvant être nécessaire. D'ici à ce que nous sachions ce que nous acquérons, nous ne pouvons prédire avec certitude la forme finale du contrat. Ainsi, les nombreuses options dégagées sont présentes dans le modèle de contrat.

- Q6. Où peut-on trouver le formulaire de demande (pour avoir une meilleure idée du temps à investir dans la préparation de la demande)? s'il n'est pas encore disponible, à quel moment il le sera?
- R6. Il n'y a pas de demande à remplir. Les soumissionnaires doivent présenter une proposition de recherche de leur cru et fournir les renseignements demandés dans l'appel de propositions. Un tableau de conformité est fourni pour aider à remplir les sections voulues.
- Q7. Combien de temps prendra le processus d'évaluation (moment approximatif auquel les soumissionnaires auront la réponse à leur demande)?
- R7. Nous l'ignorons pour l'instant. L'évaluation se fera en étapes multiples et les soumissionnaires recevront une rétroaction au terme de chaque étape :
- 1 – conformité aux exigences obligatoires de la soumission (réussite/échec);
  - 2 – conformité aux exigences obligatoires de l'évaluation (réussite/échec);
  - 3 – obtention du résultat minimal requis aux critères cotés pertinents;
  - 4 – examen, par le comité de sélection, des propositions les mieux classées dans les limites du budget maximal de 5 M \$. Cette étape peut déboucher sur la sélection de 10 propositions, ou de 50 propositions. Il n'y a aucun moyen de le savoir pour l'instant.
    - Il faut savoir que chaque proposition qui n'aura pu parcourir tout le processus d'adjudication sera rejetée et cédera sa place à une nouvelle proposition présentée par le comité de sélection.
    - Le gouvernement du Canada a demandé une période plus longue de validité des soumissions pour être en mesure d'aménager ce processus de sélection prolongé.
- Q8. Je me questionne sur l'admissibilité d'une dépense de main d'œuvre. Des honoraires peuvent-ils être payés l'enquêteur principal s'il ne d'agit pas d'un employé salarié?
- R8. Certainement. Veuillez consulter l'article 03, *Coûts directs de main-d'œuvre*, du document 1031-2, *Principes des coûts contractuels*. Les soumissionnaires peuvent présenter des honoraires pour chaque personne qui exécutera des travaux dans le cadre du contrat subséquent, quel que soit le statut de cette personne.



- Q9. La subvention peut-elle servir à soutenir la recherche menant à la conception du premier modèle au Canada de tribunal entièrement coordonné en vue de permettre l'échange de renseignements entre systèmes judiciaires (pénal, famille, protection de l'enfance, protection civile, y compris les systèmes provinciaux et la Cour du Banc de la Reine) dans les dossiers de violence familiale?
- A9. Le processus débouchera sur des contrats plutôt que sur des subventions. Selon les renseignements fournis, oui, le contrat pourrait servir à la prise en charge de cette recherche, car elle est liée à l'un des domaines de recherche de l'appel de propositions, soit la violence fondée sur le sexe. La détermination finale de l'admissibilité d'une proposition se fera une fois la proposition présentée, selon sa teneur. En conformité avec les critères d'évaluation MR-1, le soumissionnaire doit fournir des preuves de la conformité directe de sa proposition au besoin énoncé à la partie 5, *Détails du projet*, article 5.5.
- Q10. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (par exemple : le ministère de la Justice) peut-il demander du financement en partenariat avec des chercheurs et des unités de recherche?
- R10. Certainement. Veuillez consulter le document *2003 : Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels* du *Guide des CCUA*, qui vous renseignera sur la façon de présenter une proposition à titre de coentreprise.
- Q11. Est-il possible de prolonger la période de financement au-delà de deux ans? Notre projet est d'ordre éducatif et collaboratif et nous croyons qu'il nous faudra trois ans pour recueillir les données préalables et postérieures à la mise en œuvre sur les flux d'information et pour travailler en collaboration avec les fournisseurs de services, les représentants des appareils judiciaires, les médiateurs, les titulaires de doctorat, les juges fédéraux et provinciaux de tous les services communautaires et de l'appareil judiciaire pour concevoir, mettre en œuvre et évaluer le nouveau modèle de tribunal et les protocoles d'échange d'information connexes. Subsidiairement, est-il possible à Condition féminine Canada d'envisager deux projets connexes qui se prolongeraient au-delà de la durée du contrat?
- R11. La proposition devrait porter sur un projet réalisable en un maximum de 24 mois. Vous pouvez décrire, dans votre proposition, un projet connexe qui ferait suite aux travaux réalisés dans les 24 premiers mois. Ce projet connexe ne serait pas évalué dans le cadre du présent processus d'acquisition. Si vous décrochez un contrat, et sous réserve des résultats des travaux réalisés dans les 24 mois prévus, le gouvernement du Canada pourra exercer l'option de prolonger le contrat original de manière à inclure le projet connexe.
- Q12. Sommes-nous en mesure de facturer les frais fixes associés au projet?
- R12. Veuillez consulter le document 1031-2, *Principes des coûts contractuels*, pour savoir ce qui constitue un coût admissible. Vous trouverez des renseignements supplémentaires au chapitre 10, *Coûts et profits*, du *Guide des approvisionnements*. Un lien vers le Guide se trouve à la fin du présent document.



Q13. La soumission peut-elle inclure des honoraires professionnels (de juristes, d'universitaires)?

R13. Veuillez consulter l'annexe 1031-2, *Principes des coûts contractuels*, pour savoir ce qui constitue un coût admissible. Vous trouverez des renseignements supplémentaires au chapitre 10, *Coûts et profits*, du Guide des approvisionnements. Un lien vers le Guide se trouve à la fin du présent document.

Q14. Que lest le calendrier du contrat?

A14. Veuillez consulter à ce sujet le *Rapport sommaire des commentaires*, 1W001-180192/B, publié sur le site Web [achatsetventes.gc.ca](http://achatsetventes.gc.ca).

\*\*\*\*\*

#### **LA SOLLICITATION EST MODIFIÉE COMME SUIT :**

##### **À la page d'accueil, L'invitation prend fin,**

SUPPRIMER : 6 février 2019

INSÉRER : 18 février 2019

##### **À la Partie 1, article 1.2 Financement,**

INSÉRER : Bidders who have Research or Knowledge Synthesis currently being funded under a separate contract or grant program for the same work should not submit a proposal under this solicitation. Projects already being funded by the Government of Canada will not be accepted.

##### **À la Partie 3, article 3.3, Proposition technique,**

SUPPRIMER : b) Le domaine de recherche auquel s'applique la proposition (voir la section 4.3);

INSÉRER : b) Le domaine de recherche auquel s'applique la proposition (voir la section 4.3); ET si le soumissionnaire soumet une «proposition autochtone», voir la section 5.8 Glossaire / Définitions. Les propositions autochtones doivent répondre à des critères d'évaluation spécifiques (voir la section 4.2, critères d'évaluation EO-2, EO-6, CC-5)

##### **À la Partie 4, article 4.2.1, Exigences obligatoires,**

SUPPRIMER : EO-2 Pour les propositions concernant les populations autochtones, les objectifs présentés dans la proposition doivent être pertinents pour les Premières Nations, les Inuits ou les Métis et doivent produire des connaissances importantes pour ces communautés tel que démontré par l'entremise d'une confirmation écrite de la part de collaborateurs autochtones.



- INSÉRER : EO-2 Pour les propositions ayant un accent significatif sur les populations autochtones (voir la section 5,8 Glossaire/définitions) les objectifs présentés dans la proposition doivent être pertinents pour les Premières Nations, les Inuits ou les Métis et doivent produire des connaissances importantes pour ces communautés tel que démontré par l'entremise d'une confirmation écrite de la part de collaborateurs autochtones.
- SUPPRIMER : EO-5 La personne chargée principalement de l'enquête ou de gérer le projet doit soumettre un résumé d'un maximum de 5 projets similaires entrepris au cours des 10 dernières années, ainsi qu'une personne contact pouvant confirmer que le travail a été effectué.
- INSÉRER : EO-5 La personne chargée principalement de l'enquête ou de gérer le projet doit soumettre un résumé d'un projet liés au domaine de recherche de la proposition (ES ou VFS) entrepris au cours des 10 dernières années, ainsi qu'une personne contact pouvant confirmer que le travail a été effectué.
- SUPPRIMER : EO-6 Pour les propositions concernant les populations autochtones, la personne chargée principalement de l'enquête ou de gérer le projet proposé doit démontrer une expérience de vie autochtone (voir la section 5.8 Glossaire/Définitions).
- INSÉRER : EO-6 Pour les propositions ayant un accent significatif sur les populations autochtones (voir la section 5,8 Glossaire/définitions) la personne chargée principalement de l'enquête ou de gérer le projet proposé doit démontrer une expérience de vie autochtone (voir la section 5.8 Glossaire/Définitions).

#### **À la Partie 4, article 4.2.2.2 Critères communs d'évaluation (mérite de la proposition)**

- SUPPRIMER : CC-5 La proposition des soumissionnaires doit définir la méthodologie à employer pour effectuer le travail et indiquer pourquoi elle est susceptible d'en assurer l'accomplissement. Dans le cas des propositions touchant les Autochtones, la définition de la méthodologie à employer et la raison pour laquelle elle est susceptible d'en assurer l'accomplissement doivent montrer comment les façons autochtones de savoir\* sont intégrées.
- INSÉRER : CC-5 La proposition des soumissionnaires doit définir la méthodologie à employer pour effectuer le travail et indiquer pourquoi elle est susceptible d'en assurer l'accomplissement. Pour les propositions ayant un accent significatif sur les populations autochtones\*, la définition de la méthodologie à employer et la raison pour laquelle elle est susceptible d'en assurer l'accomplissement doivent montrer comment les façons autochtones de savoir\* sont intégrées.



**À la Partie 5, article 5.8, Glossaire / Définitions,**

INSÉRER :        « *Proposition autochtone* » - une proposition autochtone signifie que la proposition démontre un accent significatif sur les populations autochtones. "Significatif" signifie que la proposition contient un objectif à générer des connaissances ou des données spécifique aux populations autochtones. Cela pourrait inclure des propositions qui visent uniquement à générer des connaissances ou des données spécifique aux populations autochtones, ou des propositions qui ont des objectifs multiples, avec un ou plusieurs des objectifs visant à générer des connaissances ou des données spécifique aux population autochtones.